

> CADRE DE VIE AU LYCÉE

Transport scolaire		Parking	
Internat <i>du lundi au vendredi</i>		Restauration	
Chambre étudiant (simple) <i>du dimanche soir au vendredi</i>		Clubs culturels	
Bourses <i>lycée - universitaire</i>		Clubs sportifs	



epl saint-paul



2019 - LYCÉE Emile Boyer de la Giroday - Conception et réalisation : service communication - Photos : © EPL Saint Paul



BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE STAV

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT

Aménagement et valorisation des espaces
ou Technologies de la production agricole

Cette formation permet l'acquisition d'une **culture scientifique, technologique et humaniste commune à l'ensemble des domaines de compétences de l'enseignement agricole** : agronomie, alimentation, environnement et territoires.

> QUI EST CONCERNÉ ?

- ➔ Principalement des élèves issus de seconde générale et technologique,
- ➔ Des élèves de 1ère relevant du dispositif passerelle

> COMMENT S'INSCRIRE ?

- ➔ Suivre la procédure d'inscription AFFELNET

EPLFPA DE SAINT-PAUL

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole «Emile Boyer de la Giroday»

165, route de Mafate - CS 91037 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX

Tél : 02.62.45.92.92 – Fax : 02.62.45.92.93 – Mail : legta.st-paul@educagri.fr – Site Web : eplstpaul.net

epl saint-paul

> MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule sur deux années scolaires.

Elle se déroule sur 62 semaines à raison de 31h/semaine.

↳ Enseignements dans l'établissement

Module	Intitulé du module	HORAIRE GLOBAL	Dont Pluri
M1	Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique	155h	
M2	Langues et cultures étrangères (Anglais / Espagnol ou allemand)	217h	
M3	Motricité, santé et socialisation par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques	155h	
M4	Mathématiques et technologies de l'informatique et du multimédia	186h	
M5	L'homme, le monde contemporain et la citoyenneté	196h30	
M6	Territoire et société	134h	36h
M7-1	Le fait alimentaire : biologie, alimentation et santé	175h30	36h
M7-2	Gestion du vivant et des ressources	206h30	36h
M8	Matière et énergie dans les systèmes	155h30	16h
M9	Espace d'initiative local (E.I.L)	217h	31h
	Accompagnement personnalisé	124h	
	Vie de classe	20h	

↳ Stages individuels

Cinq semaines de stage individuel sont réalisées en entreprise ou en organisme professionnel. Assimilés à des périodes de formation en milieu professionnel, les stages permettent à l'élève :

- de participer à la mise en œuvre d'un processus technologique,
- de recueillir les informations qui permettront d'élaborer le dossier technologique support de l'épreuve E9.

↳ Stages collectifs – 3 semaines

- Territoire, développement, ressources et produits : 1 semaine
- Etude d'une activité dans un territoire (selon l'EIL choisi) : 1 semaine
- Education à la santé et au développement durable : 1 semaine

> L'ÉVALUATION DU BAC TECHNOLOGIQUE

2 types d'épreuves sont organisés pour valider le BAC technologique :

- le Contrôle en Cours de Formation (CCF) : Quinze CCF sur les deux ans sont organisés par les enseignants au cours des deux années de formation. Ces contrôles peuvent être écrits ou oraux. A la fin des deux années de formation, une moyenne des contrôles en cours de formation est calculée. Cette note finale sera prise en compte pour l'obtention du Bac, à raison de 40 %.
- Les épreuves terminales : Elles sont au nombre de 9 et comptent pour 60 % de la note du Bac.
- A l'exception de l'épreuve de français qui a lieu en première, toutes les épreuves sont organisées en fin de terminale.

> POURSUITE DES ÉTUDES

Le baccalauréat technologique série STAV prépare à la poursuite d'études dans les cycles de l'enseignement supérieur court ou long. Elle peut permettre d'intégrer les classes préparatoires à l'enseignement supérieur agricole (classes préparatoires, Technologie Biologie), de poursuivre des études universitaires courtes (DUT...) et longues (dans le cadre du LMD), de préparer un brevet de technicien supérieur ou un brevet de technicien supérieur agricole.

> ET APRES

Le diplôme du baccalauréat technologique série STAV « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant » confère la capacité professionnelle agricole (CPA) pour s'installer en agriculture.